

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Autonomie des jeunes</b>	<b>388</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 27 juin 2011 approuvant le Schéma régional des jeunesses,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017, approuvant le règlement d'intervention relatif au nouveau Pass culture sport dématérialisé,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant le règlement d'intervention de l'aide au permis de conduire pour les apprentis (pass permis),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017 approuvant le nouveau règlement d'intervention de l'aide au permis de conduire pour les apprentis (pass permis),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 approuvant le règlement d'intervention du e.pass culture sport,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 approuvant les nouvelles conventions-types de partenariat e.pass culture sport « sorties collectives » et « pratique individuelle »,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** le rejet de l'amendement budgétaire CS7.3 portant abondement d'une AE de 1 000 000€ présenté par le groupe Socialiste, Ecologiste, Radical et Républicain.
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

**ENTENDU**

les interventions de Jean GOYCHMAN, Denis LA MACHE, Carine MENAGE, Lucie ETONNO, Laurence GARNIER

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 2 470 000 € d'autorisations d'engagement, de 2 020 000 euros de crédits de paiement en fonctionnement et de 140 000 euros de crédits de paiement en investissement au titre du programme n°388 "Autonomie des jeunes" ;

**APPROUVE**

la demande de partenariat des Amis des Parenthèses de Pornic pour son festival à Pornic (Loire-Atlantique - 44) au titre du e.coupon "festival" ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention correspondante, conformément à la convention-type approuvée par délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 ;

**APPROUVE**

la demande de partenariat de l'association Premiers Plans pour son festival à Angers (Maine et Loire - 49) au titre des "sorties collectives" ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention correspondante, conformément à la convention-type approuvée par délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 300 000 euros pour les demandes de remboursement des partenaires du e.pass culture sport.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Absent lors du vote : Pascale DEBORD.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs